

Compte-rendu du COPIL N° 6 Viaduc du Viaur du 4 février 2022

Présents :

- Isabelle Sudres, DGA Pays Segali Communauté
- Christian Bordoll, Vice-président 3CS en charge du Tourisme
- Loris Cariou, PETR Albigeois & Bastides
- Erwan Dubois, PETR Centre-Ouest Aveyron
- Jean-Luc Tarroux, Maire de Tauriac-de-Naucelle
- Vincent Hurtes, CAUE Aveyron
- Karine Lacam, EPAGE du Viaur
- André Bories, Vice-président Pays Segali Communauté et OT Pays Segali
- Hubert Delamare, CCI du Tarn en charge du Tourisme
- Guillaume Ignace, SNCF Réseau
- Rolande Azam, Conseillère municipale Mairie de Tanus
- Sandrine Molinié, Mission Patrimoine culture Aveyron
- Karine Clément, Présidente Pays Segali Communauté
- Chantal Pauzié, représentante de Guy Malaterre - Conseiller départemental
- Solange Espie, Association Valorisation Viaduc du Viaur
- Hélène Bibal, Directrice OT Pays Segali
- Amandine Gonsales, Directrice OT Ségala Tarnais

Excusés :

- Didier Somen, Président Communauté de Communes Carmausin-Ségala
- Paul Salvador, Président Tarn Tourisme
- Valérie Escande, Directrice Tarn Tourisme
- Valérie Boutet, Chargée de communication Tarn Tourisme
- Virginie FIRMIN, conseillère départementale

Ce nouveau comité de pilotage, suivant l'avancée du projet UNESCO-Viaduc du Viaur, portait sur les actions et événements 2021 et ceux à venir, le budget prévisionnel et la communication.

La réunion est introduite par M. Bordoll et Mme Clément. Avant de présenter le contenu du jour, Mme Clément évoque le sujet de la communication en lien avec l'annonce du classement du viaduc du Viaur au titre des Monuments Historiques. La préfecture du Tarn a devancé notre intervention auprès des réseaux et de la presse. Il est nécessaire de rappeler la hiérarchisation de la communication décidée lors d'un copil précédent au sein de nos structures. Cela sera précisé dans la partie communication de ce compte-rendu.

La présentation est jointe à ce compte-rendu.

- I. [Les perspectives 2022](#)
 - a) [Etude Les Paysages du Viaur](#)

M. Hurtes, représentant les CAUE de l'Aveyron et du Tarn, nous explique où en est l'étude aujourd'hui. La phase 2 a débuté avec beaucoup de travail sur le terrain. Les équipes travaillent

actuellement sur les échanges culturels, sur les relations touristiques autour du Viaduc du Viaur et sur les échanges commerciaux effectués via le pont.

Aussi, elles s'interrogent sur l'utilité de l'Hôtel Angles aux abords du viaduc (date de construction, type de clientèles reçues à l'époque, évolution de l'hôtel, etc.).

Elles cherchent des photos anciennes de quartiers proches du viaduc (gares, haltes, hôtelleries, relais, etc.). Il est demandé aux mairies et aux communautés de communes de transmettre leurs photos anciennes, les informations cadastrales et les archives à l'OT du Ségala Tarnais qui centralisera les éléments et les remettra aux CAUE.

Les techniciens des CAUE vont rencontrer prochainement Messieurs Assié et Costumero.

b) Réflexion sur l'Hôtel Angles

Pays Segali Communauté et le Maire de Tauriac-de-Naucelle proposent aux membres du COPIL de réfléchir ensemble au devenir de l'Hôtel Angles.

Il est proposé de constituer un atelier technique ou thématique afin de mener une réflexion sur le futur de cet établissement.

Il faudrait réaliser une étude, chercher des mécènes et des subventions.

Il est rappelé que l'idée de créer un Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine (CIAP) était une première piste de réflexion.

Il faudrait s'interroger sur la faisabilité de ce projet et aussi de profiter de ce grand espace en incluant peut-être un établissement tel que salon de thé/café, hébergement, restauration, lieu d'exposition, aire de vision...

Il est suggéré d'être accompagné durant ce travail (ADEFPAT peut-être). Si cela est possible, il faudrait rédiger un cahier des charges précis et établir les grandes orientations afin que la mission soit menée par le formateur idéal pour nous accompagner dans la démarche.

Au cours de la séance du jour, la question de réaliser une aire de vision avec vue sur les 2 ponts a été soulevée. Le Pays Segali a parlé d'un terrain envisageable.

Les membres du COPIL demandent l'organisation de visites sur des lieux ayant fait des démarches de reconversion de sites, des aires de vision et des CIAP.

c) Dossier Site et Paysages

Une nouvelle étape est nécessaire pour notre candidature : la conception d'un dossier pour le classement Sites et Paysages.

Les élus autorisent les techniciens des OT à se rapprocher de la DREAL.

Un courrier co-signé des présidents et mairies sera envoyé aux interlocuteurs aveyronnais et tarnais avec un point sur l'avancée du dossier UNESCO et la création de l'association. L'OT du Ségala Tarnais proposera une ébauche de courrier aux élus.

Karine Lacam assure que la labellisation du notre site « Natura 2000 » pourra aider au classement du Viaduc du Viaur et de sa vallée au titre de Sites et Paysages.

d) Point sur le budget prévisionnel LEADER

Un premier dossier de coopération, incluant les dépenses de la première phase, a été programmé en 2020 par les GAL porteurs des programmes LEADER.

En 2021, faisant suite aux problématiques de mise en œuvre liées à la crise sanitaire, une demande de prorogation a été validée par la Région Occitanie.

Les dépenses instruites lors de cette première phase pourront être réalisées et acquittées jusqu'en Avril 2023.

Le programme européen Leader a lui aussi été prolongé de deux années supplémentaires. Des enveloppes de ré-abondement ont été accordées aux territoires. Les Comités de programmation LEADER des deux PETR ont abondé les mesures liées à la coopération pour un second projet de valorisation des viaducs.

Un second dossier de coopération incluant les dépenses de la seconde phase pourra donc être programmé avant la fin de la programmation 2014-2022.

Les PETR devront obtenir des dossiers complets avant juin 2022, pour un passage en Comité de programmation en septembre 2022. Il faudra également vérifier la répartition et l'éligibilité des actions avec les 3 GAL.

La totalité des dépenses éligibles au second dossier Leader devront être réalisées et acquittées avant le 31/12/2023.

e) Les 120 ans du Viaduc du Viaur

La fête pour l'anniversaire de l'inauguration du Viaduc du Viaur aura lieu le dimanche 4 septembre 2022, en même temps que la Foire du Ségala à Tanus. Le voyage en train à vapeur (la locomotive historique), organisé par l'association Valorisation du Viaduc du Viaur au départ de Toulouse, qui devait avoir lieu en 2021, sera aussi prévu pour cette même date.

L'association va se réunir le 16 février 2022 pour aborder l'organisation de ces événements. Les 2 Offices de tourisme demandent à participer aussi aux réflexions et à l'organisation. Un retroplanning devra être proposé afin de prévoir la communication adaptée.

M. Ignace, représentant du Réseau SNCF Occitanie, sera notre contact référent. Il relayera les informations à qui de droit au sein du réseau en fonction de nos projets. Il accompagnera les 2 communautés de communes.

f) Rallye des 6 ponts

L'étape Viaur-Garabit devrait se tenir entre le 1^{er} et 8 septembre 2022. Les Offices de tourisme informeront Timm et Mark, les organisateurs du Rallye, de la fête du 4 septembre afin d'orienter la date d'accueil des participants au moment de ce gros événement.

g) Congrès UNESCO

Le nombre de représentants des 2 viaducs français est limité à 8 personnes. Un point sera fait prochainement pour décider de la liste des participants.

II. Communication

a) Spot Radio

Le spot radio sera diffusé de mi-juillet à début septembre. La radio a proposé de modifier un élément du spot pour les 120 ans du viaduc (coût modification : 26 €).

b) Exposition Géant du Viaur

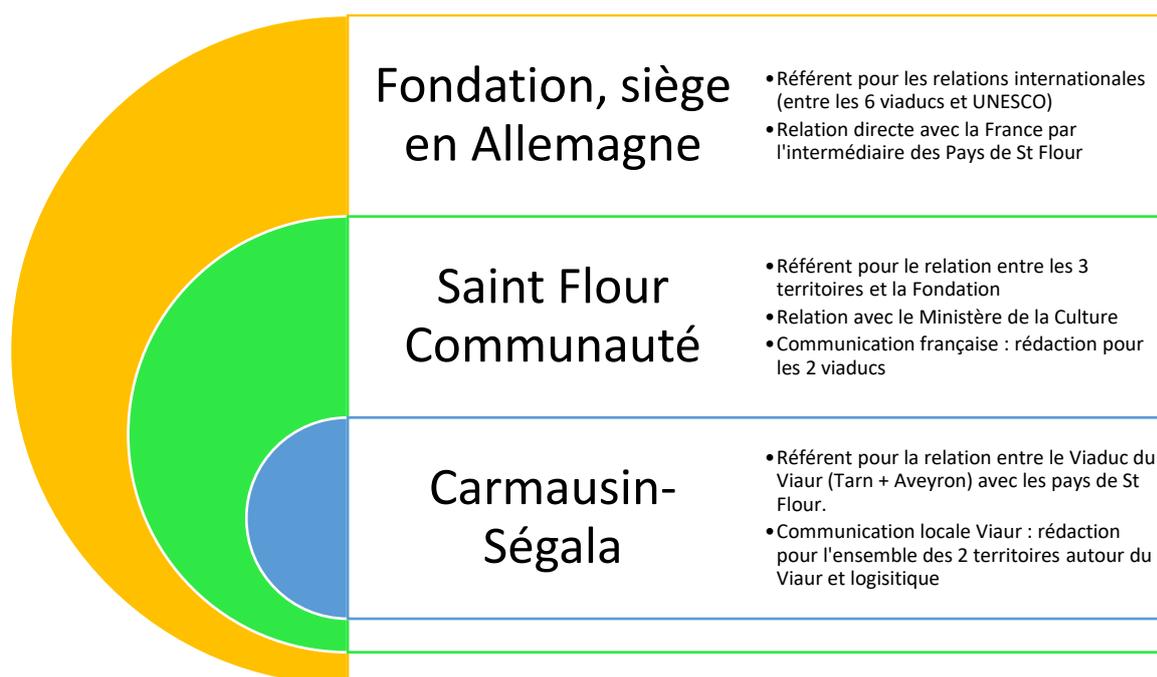
Plusieurs éléments ont été remontés à l'équipe des OT pour correction. Il faudra revoir quelques tournures de phrases, ajouter l'information sur le classement au titre des M.H., ajouter l'association Ambition Patrimoine Mondial, ajouter les logos des communes et les citer dans un des textes.

c) Oreilles en balades

Hélène a expliqué tout le processus de ce concept et informe qu'il sera nécessaire d'organiser des réunions publiques afin d'impliquer un maximum les habitants.

d) Organisation interne liée au Viaduc du Viaur

Au niveau France, la hiérarchisation se fait telle qu'elle :



A chaque étape, il y a des phases de validation entre chaque entité passant par les référents qui relayent les informations et les concentrent.

L'Association Valorisation du Viaduc du Viaur (VVV) est un relais local en lien avec les 2 OT, les 2 mairies et les 2 communautés de communes.

Exemple pour un communiqué de presse (CP) parlant du Viaduc du Viaur :

- *La chargée de communication de la 3CS rédige un CP et le propose pour validation aux 2 présidents des intercommunalités.*
- *Une fois le CP validé, il est adressé aux intercommunalités, aux 2 OT, aux 2 mairies et à VVV.*
- *L'OT du Pays Ségali et la chargée de communication de la 3CS relaient à la presse et diffusent sur les réseaux sociaux.*
- *L'asso VVV relaye auprès de ses adhérents et ses réseaux sociaux.*

III. Questions diverses

a) Les plaques M.H

Quelques questions se posent à ce sujet :

Qui va s'occuper de la commande des plaques ?

Qui prend en charge ces plaques (communes, intercommunalités) ?

Quand pourrions-nous proposer le dévoilement des plaques ? Les Journées Européennes du Patrimoine seraient le moment adéquat ou les 120 ans du viaduc.

M. Ignace se renseigne sur les autorisations de dépôt de plaques sur l'édifice en lui-même et reviendra vers nous.

N'ayant pas d'autres sujets à aborder, la séance est levée.